

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2016/47

Séance ordinaire du 24 Octobre 2016

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal 15
- en exercice 15
- qui ont pris part à la délibération 11

date de la convocation :

19.10.2016

Date d'affichage :

19.10.2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre octobre à vingt heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. DEPIEDS Jacques, Mme BEAU Mireille, M. BRUN Pierre, Mme DAUPHIN Marie-Claude, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE-CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine
Mme BERGAMASCHI Marie-Christine
Mme CALVAT Andrée
M. DEPIEDS Olivier (Procuration à M. MEYER)
M. VIEUX Christian

SECRETAIRE : M. MEYER Emile, Jean-Pierre

OBJET : Regroupement de la Communauté de Haute Provence
Nom du nouveau groupement

Le Conseil,

Considérant la nécessité de délibérer sur le nom de la Communauté issue du regroupement de la Communauté de Haute Provence avec celle du Pays de Banon,

Après en avoir longuement délibéré,

RENOUVELLE sa demande de procéder à l'extension du territoire de la Communauté de Haute Provence qui assure la solidarité financière au sein du futur Groupement,

Dans l'éventualité d'un empêchement majeur,

CONSIDERE que le nom de «Communauté de Haute Provence» est vecteur de développement économique et touristique,

RAPPELLE les actions et projets engagés sur l'actuel territoire communautaire, notamment sur le plan touristique avec le parc astronomique ou encore le patrimoine monumental,

CONSTATE les retombées sur le territoire et sur l'activité commerciale qui trouve un support indéniable dans ses exportations tout comme l'activité hôtelière dont la renommée dépasse nos frontières,

DEMANDE l'extension du territoire de la Communauté de Haute Provence,

En cas d'impossibilité,

Par 10 voix «POUR» et 1 voix «CONTRE»,

DEMANDE de maintenir le nom de «Communauté de Haute Provence» pour le nouveau Groupement.

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.



Délibérations du Conseil Municipal

n° 2016/48

Séance ordinaire du 24 Octobre 2016

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal 15
- en exercice 15
- qui ont pris part à la délibération 11

date de la convocation : 19.10.2016
Date d'affichage : 19.10.2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre octobre à vingt heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. DEPIEDS Jacques, Mme BEAU Mireille, M. BRUN Pierre, Mme DAUPHIN Marie-Claude, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE-CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine
Mme BERGAMASCHI Marie-Christine
Mme CALVAT Andrée
M. DEPIEDS Olivier (Procuration à M. MEYER)
M. VIEUX Christian

SECRETAIRE : M. MEYER Emile, Jean-Pierre

OBJET : Regroupement de la Communauté de Haute Provence
Siège de la nouvelle structure

Le Conseil,

Considérant la forte activité initiée au sein de la Communauté de Haute Provence qui se distingue par des frais de fonctionnement restreints au regard des investissements réalisés,

Considérant le placement de notre Groupement parmi les structures les plus intégrées sur le plan fiscal,

Considérant que le ratio dépenses-investissement/dépenses-fonctionnement, est sans égal dans le Département,

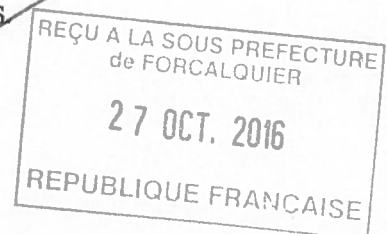
Considérant que ce résultat trouve son origine dans les compétences mutualisées du personnel communal et intercommunal,

Considérant que le siège actuel au sein des locaux de la Mairie de Mane réduit fortement les frais de structure et permet ainsi un bon usage des deniers publics,

Par 10 voix «POUR» et 1 voix «CONTRE»,

SE PRONONCE pour le maintien du siège de la nouvelle structure à MANE.

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.



Délibérations du Conseil Municipal

n° 2016/49

Séance ordinaire du 24 Octobre 2016

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal
- en exercice
- qui ont pris part à la délibération

15
15
11

date de la convocation :
Date d'affichage :

19.10.2016
19.10.2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre octobre à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. DEPIEDS Jacques, Mme BEAU Mireille, M. BRUN Pierre, Mme DAUPHIN Marie-Claude, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE-CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine
Mme BERGAMASCHI Marie-Christine
Mme CALVAT Andrée
M. DEPIEDS Olivier (Procuration à M. MEYER)
M. VIEUX Christian

SECRETARE : M. MEYER Emile, Jean-Pierre

OBJET : Regroupement de la Communauté de Haute Provence
Représentation

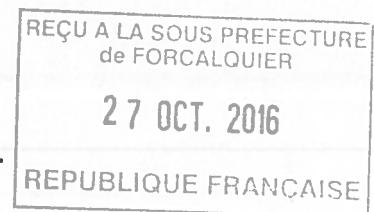
Le Conseil,

Considérant ses deux précédentes décisions concernant le nom et le siège de la nouvelle structure issue du regroupement de la Communauté de Haute Provence et la Communauté du Pays de Banon,

A l'unanimité,

DECIDE d'appliquer l'accord local pour la désignation des conseillers communautaires.

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2016/50

Séance ordinaire du 24 Octobre 2016

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal 15
- en exercice 15
- qui ont pris part à la délibération 11

date de la convocation :
Date d'affichage :

19.10.2016
19.10.2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre octobre à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. DEPIEDS Jacques, Mme BEAU Mireille, M. BRUN Pierre, Mme DAUPHIN Marie-Claude, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE-CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine
Mme BERGAMASCHI Marie-Christine
Mme CALVAT Andrée
M. DEPIEDS Olivier (Procuration à M. MEYER)
M. VIEUX Christian

SECRETARE : M. MEYER Emile, Jean-Pierre

OBJET : Service Eau et Assainissement - Fonctionnement
Virement de crédits

Le Conseil,

Considérant les crédits votés au Budget 2016 qui se révèlent insuffisants,

L'exposé du Rapporteur entendu,

A l'unanimité,

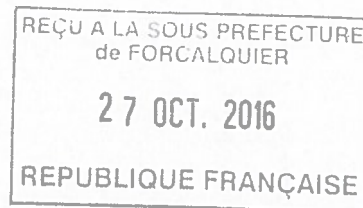
AUTORISE le virement de crédits suivant :

Article à Créditer	Montant	Article à Débitier	Montant
Article 605 Achat Eau	+ 15 000 €	Article 6215 Personnel affecté au Sce	- 15 000 €
Article 6378 Redevance Agence Eau	+ 2 000 €	Article 022 Dépenses Imprévues	- 2 000 €

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.



Jacques DEPIEDS.



Délibérations du Conseil Municipal

n° 2016/51

Séance ordinaire du 24 Octobre 2016

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal 15
- en exercice 15
- qui ont pris part à la délibération 11

date de la convocation : 19.10.2016
Date d'affichage : 19.10.2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre octobre à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. DEPIEDS Jacques, Mme BEAU Mireille, M. BRUN Pierre, Mme DAUPHIN Marie-Claude, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE-CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine
Mme BERGAMASCHI Marie-Christine
Mme CALVAT Andrée
M. DEPIEDS Olivier (Procuration à M. MEYER)
M. VIEUX Christian

SECRETAIRE : M. MEYER Emile, Jean-Pierre

OBJET : **Ilot de la Bourgade**
Acquisition des parcelles cadastrées section E n°96-522-523
Demande de financements

Le Conseil,



Considérant le projet de requalification de l'ilot de la Bourgade
Considérant l'acquisition de ces parcelles à l'Etablissement Public Foncier PACA
Considérant l'Avis de France Domaine

A l'unanimité,

DECIDE de réhabiliter ces immeubles en logements sociaux conventionnés PLAI

S'ENGAGE à tout mettre en œuvre pour optimiser la performance énergétique des logements sociaux avant la mise en location.

SOLLICITE du Conseil régional une subvention de 30% du montant de l'acquisition au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT).

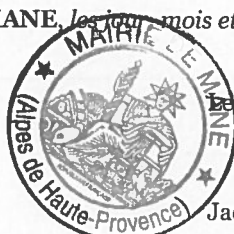
ADOpte le plan de financement suivant :

Coût	Conseil Régional – FRAT 30%	Autofinancement
189 499 € HT 193 835 € HT	56 849,70 €	136 985,30 €

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Régional

APPROUVE les termes de l'acte d'engagement de respecter les conditions de subventionnement régional.

Ainsi fait et délibéré à MANE, le jour, mois et an que dessus.



Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2016/52

Séance ordinaire du 24 Octobre 2016

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal 15
- en exercice 15
- qui ont pris part à la délibération 11

date de la convocation : 19.10.2016
Date d'affichage : 19.10.2016

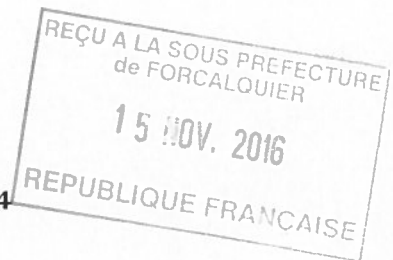
L'an deux mille seize, le vingt-quatre octobre à vingt heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. DEPIEDS Jacques, Mme BEAU Mireille, M. BRUN Pierre, Mme DAUPHIN Marie-Claude, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE-CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine
Mme BERGAMASCHI Marie-Christine
Mme CALVAT Andrée
M. DEPIEDS Olivier (Procuration à M. MEYER)
M. VIEUX Christian

SECRETARE : M. MEYER Emile, Jean-Pierre

OBJET : Réhabilitation de l'immeuble « Allicot » cadastré section E n°584
Demande de financements



Le Conseil,

Considérant le programme entrepris par la commune pour la lutte contre l'habitat indigne et notamment dans l'immeuble situé Grande Rue dit « Immeuble Allicot ».

A l'unanimité,

ADOPTE le plan de financement suivant :

Coût	ETAT (PLA.I)				C. Départemental		Conseil régional	Autofinancement Emprunt
	Subv. de base	Surcharge foncière	Prime Acquisition Amélioration	Prime petit logement	Sub. Base	Surcharge Foncière		
477 294 € HT 503 545 € HT	48 400 €	4 000 €	14 050 €	920 €	12 200 €	20 000 €	28 000 €	375 975 €

SOLLICITE les subventions auprès de l'Etat et du Conseil Départemental dans le cadre du PLA.I

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Régional

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour solliciter des aides financière.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter de la Caisse des Dépôts et Consignations le prêt de 375 000 € indiqué dans le plan de financement.

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2016/53

Séance ordinaire du 24 Octobre 2016

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal 15
- en exercice 15
- qui ont pris part à la délibération 11

date de la convocation :

19.10.2016

Date d'affichage :

19.10.2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre octobre à vingt heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS :

MM. DEPIEDS Jacques, Mme BEAU Mireille, M. BRUN Pierre, Mme DAUPHIN Marie-Claude, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE-CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, ~~Jean-Pierre~~

EXCUSÉS :

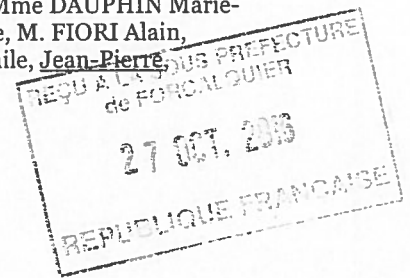
Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine
Mme BERGAMASCHI Marie-Christine
Mme CALVAT Andrée
M. DEPIEDS Olivier (Procuration à M. MEYER)
M. VIEUX Christian

SECRETARE :

M. MEYER Emile, Jean-Pierre

OBJET :

Cession fonds de commerce Alimentation
Signature acte



Le Conseil,

Considérant la liquidation judiciaire de la Sarl FAYET ALIMENTATION, locataire de l'Alimentation, propriété de la Commune de MANE,

Considération que la Sarl PRIM'CAT représentée par Madame Catherine ROY a décidé de se porter acquéreur du fonds de commerce,

Considérant que ce commerce de proximité est important pour la vie de la Commune,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'acte de cession de fonds de commerce à intervenir.

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.